

DOCUMENT UNIQUE 2021

Dossier d'Évaluation des Risques Professionnels

Communauté de Communes
de Cèze Cévennes
120 Route d'Uzès Prolongée
30500 ST AMBROIX

Tél : 04 66 83 77 87

Fax. 04 66 83 77 88

	DOCUMENT UNIQUE Dossier d'Évaluation des Risques Professionnels	Validé par : Version de : 2021
--	---	-----------------------------------

AVANT PROPOS :

La santé et la sécurité au travail deviennent une préoccupation croissante des collectivités, car au-delà des impératifs humains et sociaux, ces sujets constituent des enjeux économiques et juridiques. Les accidents de service et les maladies professionnelles ne doivent plus être perçus comme une fatalité mais bien comme un dysfonctionnement des collectivités.

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4121-1 du Code du Travail.

Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté du législateur de garantir aux travailleurs l'exercice de leurs activités dans un milieu sécurisé. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. » (Article L4121-1 du Code du Travail).

La mise en place d'une telle démarche contribuera à améliorer la performance de la collectivité sur le plan humain et économique.

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
REGLEMENTATION	5
PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES	6
LISTE DES UNITES DE TRAVAIL	8
EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	9
PLAN D' ACTIONS	20

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

COLLECTIVITE
TERRITORIALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE CEZE CEVENNES

ADRESSE

120 Route d'Uzès Prolongée 30500 ST AMBROIX

TELEPHONE

04 66 83 77 87

SITE INTERNET

www.ceze-cevennes.fr

REGLEMENTATION

Directive n°89/391/CEE du 12 juin 1989 dite « directive-cadre », définit les principes fondamentaux de la protection des travailleurs. Elle a placé l'évaluation des risques professionnels au sommet de la hiérarchie des principes généraux de prévention, dès lors que les risques n'ont pas pu être évités à la source.

Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, a permis de transposer, pour l'essentiel, les dispositions que la directive cadre ajoutait au droit français. S'agissant de l'évaluation des risques, c'est l'article L. 4121-1 du Code du Travail qui traduit le droit communautaire.

Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Il est introduit dans le Code du Travail par l'article R. 4121-1 qui oblige pour l'employeur de créer et de conserver un document transcrivant les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un Document Unique devait être réalisée au plus tard pour le 7 novembre 2002 et selon le décret, les sanctions sont les suivantes :

« L'Absence du Document Unique après le 01/11/2002, ou, le fait de ne pas le mettre à jour est puni d'une amende/ Contravention de 5ème Classe. 1500 Euros au plus ou 3000 Euros en cas de récidive... » (Art 131-13 du Code pénal)

Circulaire DRT n° 6 du 18 avril 2002 vise à fournir des éléments de droit et de méthode utiles pour promouvoir cet outil et en faciliter la compréhension par les acteurs.

Code du Travail, Art. L4121 -1 à 5 et R. 4121-1 à 4

Circulaire du Premier Ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux (RPS). Chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Cette mesure se traduit en partie par l'intégration des RPS dans le document unique.

PRESENTATION DE LA METHODE DE PRIORISATION DES RISQUES

OBJECTIF

Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques. Elle sera réalisée, comme à chaque étape, par les référents (assistant de prévention ou conseiller en prévention), en collaboration avec les agents concernés.

CHOIX DES CRITERES DE PRIORISATION

Cette hiérarchisation ou classement des risques (R), est réalisé(e) en fonction de deux critères :

- ✓ La fréquence d'exposition au risque (F)
- ✓ La gravité d'un accident potentiel (G)

DETERMINATION DE LA FREQUENCE (F)

Il existe 4 niveaux de fréquence d'exposition au risque :

- F1 : fréquence d'exposition faible (un à deux jours par an) ;
- F2 : fréquence d'exposition moyenne (un à deux jours par mois) ;
- F3 : fréquence d'exposition forte (un à deux jours par semaine) ;
- F4 : fréquence d'exposition très forte (tous les jours).

DETERMINATION DE LA GRAVITE (G)

La gravité se définit comme la conséquence probable, en cas de réalisation de l'accident

Il existe 4 niveaux de gravité :

- G1 : Dommages mineurs (lésions superficielles) ou inconfort.
- G2 : Dommages avec conséquences réversibles (entorses, coupures, lumbago...).
- G3: Dommages avec séquelles (conséquences irréversibles : surdité, sectionnement, écrasement, traumatisme...).
- G4 : Mort ou invalidité permanente absolue (électrocution, chute de hauteur, cancer...).

DETERMINATION DE L'INDICE DE RISQUE

Il reste ensuite à déterminer le niveau de risque brut en fonction du niveau de fréquence F et du niveau de gravité G.

Les tableaux ci-dessous permettent de croiser la fréquence et la gravité afin de déterminer l'indice de risque.

		FREQUENCE			
		1	2	3	4
GRAVITE	1	1	2	3	4
	2	2	4	6	8
	3	3	6	9	12
	4	4	8	12	16

INDICE DE RISQUE	
1 à 3	RISQUE MINEUR
4 à 7	RISQUE SECONDAIRE
8 à 11	RISQUE IMPORTANT
12 à 16	RISQUE TRES IMPORTANT

DETERMINATION DE LA MAITRISE DU RISQUE

Afin de déterminer si les mesures de prévention sont efficaces ou pas, il est nécessaire d'estimer le niveau de maîtrise du risque. La maîtrise du risque est définie par 2 niveaux :

- I : insuffisante
- S : suffisante

LISTE DES UNITES DE TRAVAIL

ADMINISTRATION GENERALE- ENCADREMENT

SERVICE TECHNIQUE – AGENT POLYVALENT

AGENT PATEFORME DECHETS ET ISDND

AGENT ESPACE VERT

AGENT RAMASSAGE ENCOMBRANTS

AGENT TECHNICIENNE DE SURFACE

AGENT ECOLE DE MUSIQUE

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUES BATIMENTAIRES PATEFORME DECHETS
ISDND LOCAUX TECHNIQUES

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

UNITE DE TRAVAIL : ACCUEIL -ADMINISTRATION GENERALE -ENCADREMENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	1	4	4	matériel et éclairage adaptés -alternance des tâches - étude ergonomique de chaque poste	Plan d'action suite à étude ergonomique – service achat
	lié au TMS	1	4	4	Bureau adapté -matériel adapté - conseil pratique sur bonne posture	Achat de caddy sur roulette pour transport dossiers et ordinateur
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression verbale ou physique	3	2	6	éviter travailleur isolé	
	lié à la présence du public	2	2	4	présence trousse de secours et formation effectuée SST et premiers secours	recyclage SST et gestes qui sauvent (sensibilisation)
RENSEIGNEMENT TELEPHONIQUE	agression verbale	2	3	6	formation gestion public sensible	
	lié aux postures TMS	1	4	4	micro casque présent poste de travail	
ARCHIVES CLASSEMENT	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariots à disposition - formation archivage effectuée	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme et pirl à disposition	
REPROGRAPHIE	lié à la manutention manuelle	2	2	4	chariot à disposition	
	chute de hauteur	2	3	6	marche pied conforme et pirl à disposition	
	coupure	1	4	4	massicot avec protection	
	brûlure	1	4	4	consigne utilisation du matériel	
	chimique	1	4	4	pièce adaptée avec VMC	
DEPLACEMENT ROUTIER	risque routier	3	2	6	ordre de mission - code de la route et conduite responsable sensibilisation risques routiers effectuée	
GESTION REGIE	agression	2	2	4	présence de coffre-fort - liquidité enlevée régulièrement procédure d'alerte mise en place	
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	2	2	4	consignes transmises - produits à disposition (masques, gel) équipement de protection au niveau de chaque poste de travail plexiglass	

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE TECHNIQUE AGENT POLYVALENT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
ELECTRICITE REPARATION DES BATIMENTS	manutention liée à l'électricité	4	2	8	EPI -outils adaptés - habilitation électrique	recyclage formation HE et formation initiale pour les nouveaux agents et formation SST
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adaptés	
	lié au poste de travail TMS	3	2	6	Formation gestes et postures - matériel adapté	
	chute de hauteur	4	2	8	EPI adapté - travail en binôme - utilisation pirl	formation travail en hauteur (module échafaudage)
SOUDAGE	brulure -incendie	2	2	4	EPI adapté – permis de feu	
PEINTURE	chimique	3	2	6	EPI - formation produits dangereux - utilisation des produits non nocifs	
	lié au poste de travail TMS	2	2	4	FORMATION gestes et postures - matériel adapté	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussure antidérapantes	
	chute de hauteur	2	3	6	utilisation pirl	
	coupure	2	2	4	matériel adapté	
	ponçage	2	2	4	EPI adapté -	
MACONNERIE	incendie	2	2	4	matériel incendie à disposition	
	chute d'objet	2	2	4	choix du matériel adapté EPI -casque chantier chaussure de sécurité	
	chute de hauteur	4	2	8	utilisation PIRL - travail en binôme - EPI adapté -utilisation d'échafaudage	formation travail en hauteur
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adapté chaussure antidérapante	

	lié aux postures de travail TMS	3	2	6	FORMATION gestes et postures - matériel adapté	
	chimique	3	2	6	remplacement des produits dangereux - limiter quantité stockée - interdiction de fumer et boire pendant le traitement -EPI adapté	
UTILISATION OUTILS (meuleuse, disqueuse, perceuse)	coupure, projection, brûlure	2	2	4	matériel conforme - bouton d'arrêt d'urgence - - affichage notice utilisation - EPI lunette et gants - trousse de secours	
	lié au poste de travail TMS	2	3	6	Formation PRAP - matériel adapté	
	vibration	2	2	4	choix matériel adapté	
	lié à l'électricité	3	2	6	habilitation électrique - maintenance du matériel	recyclage formation HE et formation initiale pour les nouveaux agents
	poussière	2	2	4	EPI adapté masque à disposition	
	bruit	2	2	4	Bouchon anti-bruit - choix du matériel	
	hygiène	2	2	4		réflexion sur installation machine à laver ou bien contrat pressing ou laverie
DEPLACEMENT ROUTIER	Accident	1	4	4	code de la route - conduite responsable Sensibilisation risques routiers	formation permis divers (CACES, PL ...)
EPIDEMIE PANDEMIE COVIC 19	sanitaire	2	2	4	consignes sécurité transmises à l'ensemble des agents - affichage divers rappel gestes barrières -rappel désinfection : gel masques ... mis à disposition.	

UNITE DE TRAVAIL : AGENTS PLATEFORME DECHETS ET ISDND

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
ACCUEIL DES USAGERS ET PRESTATAIRES	agression	2	2	4	moyen d'alerte - formation public sensible - formation SST	
	informatique	1	4	4	gestion des entrées informatisée	formation informatique à prévoir (gardien du site)
	routier	2	2	4	plan de circulation - limitation de vitesse - EPI (vêtement haute visibilité)	
AIDE AU DECHARGEMENT	manutention manuelle	2	2	4	EPI adapté - formation PRAP	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussure de sécurité	amélioration cheminement gardien isdnd bordezac - travaux à prévoir
	climatique	2	2	4	EPI adapté pour toutes saisons	
	chimique	3	3	9	affichage non dépôt produits dangereux - formation produit dangereux effectuée	formation produits dangereux
	biologique	3	3	9	vestiaire et sanitaire à disposition - EPI adapté - vaccinations recommandées	visite médicale
ENTRETIEN DU SITE	incendie explosion	2	2	4	sensibilisation POI en interne formation manipulation extincteurs	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adaptés	
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	3	2	6	consignes sécurité transmises -affichage divers -rappel des gestes barrières - EPI adapté (gants masques)	rappel désinfection local avec produits mis à disposition -kit de nettoyage

UNITE DE TRAVAIL : BRIGADE ESPACE VERT

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
DEBROUSSAILLEUSE TRONCONNEUSE TARIERE	coupure et projection	2	3	6	matériel adapté -trousse de secours EPI adapté	
	lié aux postures de travail TMS	2	2	4	matériel adapté - trompe éléphant formation permis tronçonneuse	/
	bruit	2	3	6	matériel adapté casque spécifique	
	incendie	3	2	6	formation SST	formation manipulation extincteurs
	chute de hauteur	2	2	4	pas de travail en hauteur	
	climatique	2	2	4	horaires adaptés lors des fortes chaleurs	
	allergène	2	2	4	masque spécifique	
	chute de plain-pied	2	2	4	EPI chaussures adaptées	
	routier	2	2	4	vérification obligatoire véhicule aménagement	réflexion sur véhicule mieux adapté à la configuration du terrain
	TMS	2	3	6	sensibilisation conduite responsable	
	incendie explosion	3	2	6	extincteur présent dans véhicule	limiter volume carburant dans le véhicule
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	2	2	4	consignes de sécurité transmises - rappel gestes barrières EPI adapté (gants masques gel ...)	

UNITE DE TRAVAIL : SERVICE RAMASSAGE ENCOMBRANTS

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
CONDUITE VEHICULE	vibration	2	2	4	véhicule conforme - bandes réfléchissantes présentes	
	chute de hauteur	2	2	4	Consignes rappel descente camion	
	routier	2	2	4	trousse de secours - présence extincteur - carnet de bord - permis poids lourds - suivre code de la route	
COLLECTE D'ENCOMBRANTS	manutention manuelle	2	2	4	EPI adapté gants - formation PRAP rappel port d'EPI	
	chute d'objets	2	2	4	EPI adapté chaussures de sécurité	
	chimique	3	3	9	EPI adapté gants pour l'activité - sensibilisation des agents	formation produits dangereux
LAVAGE VEHICULES	biologique	2	3	6	EPI adapté - produits adaptés – véhicule équipé bande réfléchissantes	
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	2	3	6	consignes sécurité transmises - rappel gestes barrières - EPI adaptés : gants, masques, gel)	

UNITE DE TRAVAIL : AGENT D'ENTRETIEN

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
MANUTENTIONS DIVERSES	lié à la manutention manuelle	2	2	4	utilisation de chariot et aspirateur - formation effectué PRAP	
NETTOYAGE DU BATIMENT	chute de plain-pied	2	2	4	EPI adaptés	
	chute de hauteur	3	2	6	utilisation de la plateforme individuelle et perche télescopique lave vitre	
	chute d'objets	2	2	4	aménagement adapté avec vestiaire	
	lié à la manutention manuelle	2	3	6	matériel adapté chariot et balai	formation nettoyage de locaux
	lié aux postures TMS	2	2	4	formation PRAP effectuée	
	Chimique	2	3	6	epi adapté sensibilisation du personnel - fiche produits	
UTILISATION DE MACHINE	Bruit	2	2	4	matériel adapté - EPI bouchon oreille à disposition	
	chimique	2	3	6	EPI adapté - sensibilisation du personnel	
	hygiène	2	4	8	fourniture produit lessive	Moyen à mettre en place pour hygiène EPI et matériel de nettoyage
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	2	3	6	consignes sécurité transmise ainsi que le protocole de nettoyage EPI adaptés	
DEPLACEMENT ROUTIER	accident circulation	2	4	8	code de la route et conduite responsable	réflexion sur véhicule adapté pour transport matériel de nettoyage

UNITE DE TRAVAIL : AGENT ECOLE DE MUSIQUE

TACHES	RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
		G	F	R		
TRAVAIL INFORMATIQUE	lié au travail sur écran	2	3	6	matériel et mobilier adaptés	achat mobilier ergonomique -revoir éclairage plafond faible
	lié aux postures TMS	2	2	4	matériel adaptés	amélioration ergonomie
RENSEIGNEMENT PHYSIQUE	agression	3	2	6	présence d'une trousse de secours et formation SST	
	lié à la présence du public	2	2	4	agents formés aux situations conflictuelles	installation pharmacie murale à disposition de l'ensemble du personnel
	hygiène	2	4	8	mise en place de casiers rangement produits ménagers	suppression moquette murale - composant allergène
	climatique	2	2	4	réaménagement poste de travail	mise en place de filtre UV fenêtre bureau de l'accueil
AMBIANCE ACOUSTIQUE	fréquence intensité	2	2	4	bouchon oreille à disposition - isolation phonique	
ARCHIVAGE CLASSEMENT	lié aux postures TMS	2	3	6	Stockage organisé	
	chute d'objet	2	2	4	étagère et armoire conformes	
EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19	sanitaire	2	3	6	consignes de sécurité -affichage divers : gestes barrières .distanciation sociale ... produits à disposition désinfection (gel masques....)	

RISQUES BATIMENTAIRES LOCAUX ADMINISTRATIFS

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R		
lié à l'électricité	4	1	4	vérification périodique des installations et suivi des interventions	ouverture store porte d'entrée siège par l'intérieur
lié à l'éclairage	2	3	6	installation conforme et adaptée	pose store tamisant pour les fenêtres "est" siège administratif
chute d'objets	2	2	4	rangement conforme	
chute de plain-pied	2	4	8	consignes concernant les voies de circulation interne	vigilance concernant le stockage 1er étage (surcharge)
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	climatisation réversible présente	
incendie -explosion	2	2	4	présence extincteurs et alarme incendie	
chute de hauteur	2	2	4	utilisation PIRL	
lié à l'intervention entreprise extérieure	2	2	4	plan de prévention, accueil sécurité	
hygiène	2	2	4	- contrôle nuisible effectué -protocole de nettoyage renforcé COVID	Rappel des consignes sanitaires

RISQUES BATIMENTAIRES : PLATEFORME DECHETS - ISDND - LOCAUX TECHNIQUES

RISQUE	EVALUATION DU RISQUE			MOYENS DE PREVENTION EXISTANTS	MOYENS DE PREVENTION A METTRE EN PLACE
	G	F	R		
lié à l'électricité	2	2	4	vérification périodique et intervention électricien effectuées	
lié à l'éclairage	2	2	4	éclairage suffisant renforcé en 2017 isdnd	
chute d'objet	2	2	4	eipi adapté	
lié à l'ambiance climatique	2	2	4	climatiseur portable pour bungalow installé en 2018 isdnd	
incendie explosion	3	2	6	extincteurs en place consigne affichée formation des agents effectuée - débroussaillage effectué aux abords du site isdnd	marché public à passer pour mise en place bac de rétention déchèterie bessèges
chute de hauteur	2	2	4	pas de travail en hauteur	
lié au bruit	2	2	4		
lié à l'intervention des entreprises extérieures	2	2	4	protocole de sécurité - plan de circulation	
hygiène	2	2	4	vestiaire et sanitaire renouvelé en 2018	
circulation sur site	2	2	4	panneau signalisation et consignes en place	

PLAN D' ACTIONS

UNITE DE TRAVAIL	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS	DELAIS
SERVICES ADMINISTRATIFS	TMS		ETUDE ERGONOMIQUE CDG 30 ENSEMBLE DES POSTES – ACHAT CADDY TRANSPORT POUR DOCUMENT LOURD	DIRECTION ET AP	2021
	EPIDEMIE PANDEMIE COVID 19		REORGANISER ET REAMENAGER BUREAU	RESPONSABLE SERVICES ET AP	2021
BRIGADE VERTE	RISQUE ROUTIER		REFLEXION VEHICULE ADAPTE	DIRECTION ET RESPONSABLE SERVICE	2021
SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	SECURITE		FORMATION HE- EXTINCTEURS - GESTES QUI SAUVENT - TRAVAIL EN HAUTEUR - RISQUES ROUTIERS	SERVICE FORMATION	2021
TECHNICIENNE DE SURFACE	TRAVAILLEUR ISOLE		EN COURS DOTATION DATI (système alerte) Moyen à mettre en place hygiène EPI et matériel de nettoyage	RESPONSABLE ACHAT ET AP	2021
ENSEMBLE DES SERVICES	ABSENCE ACTION DE PREVENTION		CHSCT OBTENIR INFORMATION SUR ACCIDENT DE SERVICE ET ABSENTEISME OBTENIR FICHES RISQUES EXPOSITION DE CHAQUE POSTE PAR LA MEDECINE DU TRAVAIL ELABORATION PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION (RPS)	MEMBRES DU CHSCT	2021

SITE	RISQUE	PRIORITE	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE DES ACTIONS	DELAIS
LOCAL TECHNIQUE MEYRANNES	HYGIENE		CASIER INDIVIDUEL A METTRE EN PLACE	SERVICE ACHAT ET AP	2021
LOCAL TECHNIQUE POTELIERES	HYGIENE		ABSENCE DE DOUCHES ET DE VESTIAIRES LOCAL INADAPTE AUX CONDITIONS D'HYGIENE	CHEF D'EQUIPE TECHNIQUE ET AP	2021
	INCENDIE EXPLOSION		REVOIR STOCKAGE BOUTEILLE DE GAZ A L'EXTERIEUR DU BATIMENT	CHEF D'EQUIPE TECHNIQUE ET AP	2021
	CHUTE PLAIN PIED		REAMENAGEMENT DU LOCAL AFIN D'EVITER L'ENCOMBREMENT		
PLATEFORME DECHETS MEJANNES LE CLAP	CHUTE PLAIN PIED		INSTALLER LUMIERE EXTERIEURE SOLAIRE	AP	2021
	AMBIANCE THERMIQUE		REFLEXION A MENER SYSTEME DE CHAUFFAGE INADAPTE –REVOIR SYSTEME DE RESERVE EAU	DIRECTION ET CHSCT	2021
	CHUTE D OBJET		RANGEMENT INTERIEUR LOCAL	CHEF D'EQUIPE TECHNIQUE ET AP	2021
	INCENDIE EXPLOSION		STOCKAGE CARBURANT A L'EXTERIEUR	CHEF D'EQUIPE TECHNIQUE	2021
DECHETERIE BESSEGES	TMS		CONTENEUR DDS INADAPTE	RESPONSABLE SITE ET AP	2021
	EXPLOSION		ACHAT BAC DE RETENTION POUR LES HUILES ET PRODUITS DANGEREUX	RESPONSABLE SITE ET AP	2021
SIEGE ADMINISTRATIF	CHUTE DE PLAIN PIED		PREVOIR OUVERTURE PAR L'INTERIEUR DU VOLET DE LA PORTE D'ENTREE	AP ET RESPONSABLE BATIMENT	2021
ISDND BORDEZAC	AGRESSION		MISE EN PLACE DE CAMERA VIDEO	RESPONSABLE SITE	2021
	CHUTE DE PLAIN PIED		TRAVAUX CIRCULATION AGENT ENTREE DU SITE	RESPONSABLE SITE ET AP	2021

LEXIQUE DOCUMENT UNIQUE

AP : assistante prévention
EPI : Equipement protection individuelle
FDS : fiche de données de sécurité
FT : fiche technique
ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux
PIRL : plateforme individuelle roulante légère
PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
TMS : troubles musculo squelettiques
SST : sauveteur secouriste au travail
VMC : ventilation mécanique contrôlée
PMR : personne à mobilité réduite
BAES : bloc autonome d'éclairage de sécurité
DDS : déchets dangereux spécifiques.